

### Association créée en 1973

par le Dr Colette Dreyfus-Brisac, le Dr Nathalie Masse, le Pr Alexandre Minkowski.

#### MEMBRES D'HONNEUR :

M. Paul Bouchet, Pr Alain Carpentier, P. Christian Delorme, M<sup>me</sup> Thérèse Delrieu-Farout,  
Pr Michel Fontaine, Pr François Grémy, M. Stéphane Hessel, Pr François Jacob,  
M<sup>me</sup> Djaouida Jazaerli, M. Gérard Moreau, Pr Jean-Alain Noirclerc, Pr Jean Rosa,  
P. Jacques Stewart, M<sup>me</sup> Sylviane de Wangen.



ASSOCIATION D'ACCUEIL  
AUX MÉDECINS ET PERSONNELS DE SANTÉ  
RÉFUGIÉS EN FRANCE (APSR)

**Président** : Pr Alain Baumelou  
**Vice-Président** : M. Pedro Vianna

**Secrétaire générale** : Dr Claire Hatzfeld

**Trésorière** : M<sup>me</sup> Marie-Hélène Eliachevitch  
**Trésorier adjoint** : M. Moussa N'Diaye

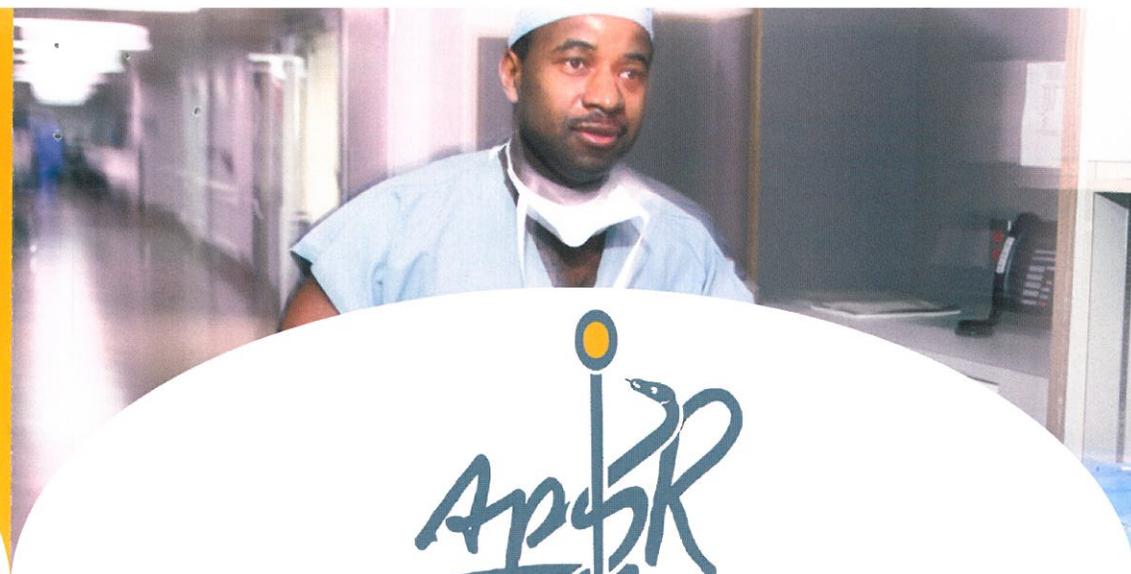
**Autres membres du Conseil d'administration** : Dr Claude Chevrie - Dr Zorka Domic  
Dr Gilbert Ferrey - Mme Fereshteh Firouzi - Pr Patrick Girard  
Dr Christiane Huraux-Rendu — Pr François Julien-Laferrière - Dr Zohra Kriati  
Pr Jean-Philippe Méry - Dr Laïla Moga - Mme Evelyne Mothé - Dr Michel Péchevis  
M<sup>me</sup> Marie-Andrée Ripoche-Vigil – Pr Alfred Spira

**Coordonnateur** : M. Mathieu Boidé

**Comité Nathalie Masse** : Dr Christiane Huraux-Rendu - Dr Michel Péchevis

#### Pour entrer en contact avec nos antennes :

● LYON	M <sup>me</sup> Fereshteh Firouzi	04 78 87 25 61
● NANTES	M <sup>me</sup> Chantal Carron	06 85 69 91 20
● ORLÉANS	Dr Ricardo Guerrero	01 58 88 17 74
● STRASBOURG	Dr Laïla Moga	06 50 90 05 64



ASSOCIATION D'ACCUEIL  
AUX MÉDECINS ET PERSONNELS DE SANTÉ  
RÉFUGIÉS EN FRANCE (APSR)

Aider tous les professionnels de santé réfugiés à réaliser  
une insertion digne de leur formation et de leur expérience.

Une activité principalement assurée par une équipe  
de professionnels bénévoles travaillant sans exclusive,  
dans un esprit d'entraide, par laquelle tous les acteurs  
de la santé peuvent concrétiser leur solidarité.

A.P.S.R.  
Hôpital Sainte Anne – Pavillon Piera Aulagnier  
1, rue Cabanis 75 014 Paris  
01 45 65 87 50 / 01 53 80 28 19  
Fax : 01 53 80 28 19  
[www.apsr.asso.fr](http://www.apsr.asso.fr) / [apsrparis@yahoo.fr](mailto:apsrparis@yahoo.fr)

Accueil le mardi et le jeudi de 14h à 16h30, ou sur RDV

# Qu'est ce que l'APSR ?

**Les professions de santé étant des professions protégées**, leur exercice par des personnes titulaires de diplômes non communautaires est réglementé de façon rigoureuse et restrictive. Pour certaines de ces professions, cette réglementation touche aussi les ressortissants des États non membres de l'Union européenne même s'ils sont titulaires d'un diplôme européen.

**Les réfugiés et exilés n'échappent pas à ces règles.**

**Pour faire face à ces obstacles, l'APSR a été créée en 1973**, après le coup d'Etat au Chili, à l'initiative des Drs Nathalie Masse, Colette Dreyfus-Brisac et du Pr Alexandre Minkowski, sous la présidence du Pr Merle d'Aubigné.

**L'APSR accueille tout réfugié – de droit ou de fait, tout bénéficiaire de la protection subsidiaire ou de l'asile territorial, tout demandeur d'asile, tout apatride qui exerçait une profession de santé dans son pays d'origine et souhaite l'exercer en France.**

## Des actions individualisées

**Ecoute, conseil, accompagnement pour, notamment :**

- obtenir des équivalences de diplômes, trouver des modalités de remise à niveau professionnel, identifier les examens à passer et les filières pour y parvenir (écoles, universités, instituts, etc.) ;
- orienter pour l'apprentissage ou le perfectionnement de la langue française ;
- rechercher des stages ou éventuellement un emploi ;
- accorder parfois une aide financière, toujours modeste et ponctuelle, liée à un projet professionnel.

## Des actions générales

● **Participation au mouvement inter associatif de réflexion et d'action** pour le soutien des réfugiés et des exilés ainsi que pour la défense du droit d'asile : l'APSR est notamment membre de la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA) et de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFÉ).

● **Actions, éventuellement inter associatives**, pour un accès plus ouvert à l'exercice des professions de santé pour les réfugiés et les exilés.

● **Suivi des textes législatifs et réglementaires pertinents** et actions éventuelles à leur rencontre au plus haut niveau.

*Les règles limitant le recrutement dans les établissements de santé de professionnels à diplôme non communautaire, l'attitude défensive actuellement répandue vis-à-vis des réfugiés et des exilés rendent l'action de l'APSR de plus en plus difficile, mais aussi de plus en plus nécessaire.*

## Des moyens

- des liens avec des personnalités et établissements susceptibles de proposer des emplois ou des stages aux réfugiés et exilés ;
- des contacts avec les ministères chargés des questions relatives à la santé, à l'asile, à l'emploi et à l'éducation, ainsi qu'avec les écoles, instituts, facultés, établissements de formation ;
- une documentation tenue à jour ;
- une collaboration avec d'autres associations ou organismes aidant les réfugiés pour l'hébergement, les soins médicaux, l'aide sociale, l'aide juridique, les démarches administratives, des bourses d'études ;
- des campagnes d'informations sur notre action, atteignant les professionnels de santé réfugiés par l'intermédiaire des organismes auxquels ils sont amenés à s'adresser ;
- des antennes régionales relayant l'action localement ;
- la participation aux commissions ministérielles d'autorisation d'exercer pour les médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens : dans ce cadre l'APSR guide les réfugiés au cours de la préparation de leur candidature et apporte aux commissions des compléments d'information sur les cas individuels ainsi que sur la situation générale des réfugiés ;
- un site Internet.

*L'activité de l'APSR est assurée par un groupe de bénévoles et par un ou deux salariés à temps partiel. Ses ressources financières résultent des cotisations de ses adhérents et de dons, ainsi que d'une subvention accordée par le département des réfugiés et de l'accueil des demandeurs d'asile du ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.*

